



ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT  
Bretagne - Ille-et-Vilaine - Rennes - Le Rheu - Combourg  
Formation Scolaire - Apprentissage - Formation Continue  
Agroécologie - Agriculture - Paysage - Eau  
Enseignement Général - Technologique  
Agriculture Biologique - Environnement - Ecojardin



## L'Apprentissage au Campus Monod – Site du Rheu

### Environnement – Eau – Agriculture

**Titre Professionnel Technicien traitement  
des eaux (TP TTE)**

**BTSA Gestion Maîtrise de l'Eau (BTSA  
GEMEAU)**

**Licence Professionnelle  
Génie de l'Assainissement  
et des Systèmes de  
Traitement des eaux  
(GASTE)**



**Licence Professionnelle  
Agriculture Biologique  
Conseil et développement  
(ABCD)**



### Sommaire

Un-e apprenti-e dans mon entreprise ? .....	2
Le coût salarial d'un-e apprenti-e .....	3
Les frais de formation .....	3
Formalités .....	3
Notre accompagnement dans le recrutement des apprentis .....	4
Les entreprises d'apprentissage pour la Licence pro ABCD .....	5
Les entreprises d'apprentissage pour le secteur de l'eau .....	6
Vos contacts au CFPPA .....	8
Verser votre taxe d'apprentissage, c'est soutenir nos formations : .....	8

Rue des Chardonnerets – B.P. 55124 - 35651 Le Rheu Cedex  
Tél. 02 99 60 87 77 – Fax. 02.99.60.80.69 - cfppa.le-rheu@educagri.fr  
[www.campus-monod.fr](http://www.campus-monod.fr)

Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Rennes – Le Rheu  
Siret 193507 001 00017 – APE 804C – Déclaration d'enregistrement n° 5335P015535 – UAI 0350700W

## UN·E APPRENTI·E DANS MON ENTREPRISE ?

**L'apprentissage : un investissement pour l'avenir**

### L'apprentissage un mode de gestion des ressources humaines moderne :

Nouveaux marchés, nouvelles technologies, innovation, départs en retraite, nouvelle organisation du travail, etc. Intégrez l'apprentissage dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de votre entreprise pour vous préparer à faire face à ces enjeux.

### Optez pour l'apprentissage,

**Recrutement** : outil efficace de pré-recrutement et réponse en personnels qualifiés.

**Dynamisme** : l'apprenti(e) apporte jeunesse, dynamisme et intérêt pour le métier vers lequel il s'oriente.

**Investissement** peu coûteux : exonération de cotisations, aides régionales.

- **valeur ajoutée** pour l'entreprise : au terme de son contrat d'apprentissage, le jeune connaît la culture de l'entreprise et est immédiatement productif.
- intégration de **nouvelles compétences** : de nouvelles pratiques, la sensibilisation à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, travail sur sa responsabilité sociétale.

Une étude ou un travail d'investigation, peut être confié à l'apprenti, en phase avec les composantes de l'entreprise, et qui permet de connaître la valeur du nouvel agent.

### Une Formation en alternance

Deux formes de contrat en alternance coexistent : le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage. Nous nous intéressons ici au contrat d'apprentissage.

### Pour quels publics ?

**Le contrat d'apprentissage** s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans. Avec des dérogations notamment pour les personnes reconnues travailleur handicapé ou pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié et un employeur qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise et au centre de formation.

### Quel est l'objectif du contrat ?

**Le contrat d'apprentissage** permet d'obtenir une qualification reconnue au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

### Quelle est sa durée ?

**La durée d'un contrat d'apprentissage** est variable en fonction du diplôme visé,

- 1 an pour le Titre professionnel ou la Licence professionnelle.
- 2 ans pour le BTS

Le contrat d'apprentissage peut prendre la forme d'un contrat à durée indéterminée.

### Date de début de contrat ?

Le contrat peut commencer jusqu'à 3 mois avant le début de la formation. Il peut également commencer jusqu'à 3 mois après le début de la formation si cela ne remet pas en cause la réussite de l'apprenti-e.

Dans l'idéal, l'apprenti-e devrait pouvoir commencer dans l'entreprise quelques semaines avant le début de la formation.

### Les 35 heures ? Des congés ?

Le contrat d'apprentissage est conclu à temps plein.

Avec 35h hebdomadaires en entreprise comme au centre de formation. L'apprenti est soumis aux mêmes règles que le salarié à plein temps d'une entreprise. Le rythme prépare l'apprenti à la réalité du monde du travail.

L'apprenti a donc droit aux congés payés légaux soit 2,5 jours ouvrables de repos par mois de travail effectif.

### Trouver un emploi ?

A la fin de son contrat, l'apprenti(e) a acquis une première expérience professionnelle, qui lui sera profitable pour sa recherche d'emploi.

**Voir le site de simulation de la rémunération des apprentis**  
<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

### Des Aides à l'embauche sous contrat d'apprentissage

#### Exonération de cotisations sociales

En tant qu'employeur d'apprenti-e, l'entreprise bénéficie d'exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales au titre de ce contrat d'apprentissage.

Quelles que soient la taille et l'activité de votre entreprise :

- la rémunération de l'apprenti-e n'est pas assujettie à la CSG et à la CRDS ;
- les cotisations patronales et salariales dues au titre des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès, vieillesse) sont totalement exonérées ;
- les cotisations salariales d'assurance chômage sont exonérées ;
- les cotisations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles restent dues.

Au-delà, le régime d'exonérations diffère selon la taille et l'effectif de votre entreprise. Le détail des exonérations est accessible en ligne sur le site de l'URSSAF.

Les exonérations sont applicables pendant toute la durée du contrat d'apprentissage et les cotisations et contributions sociales (à l'exception des cotisations vieillesse) dues sur les rémunérations versées aux apprenti-e-s sont calculées sur une base forfaitaire.

#### Aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage

À partir du 1er janvier 2023, l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 30 ans est remplacée **pendant 1 an** par une nouvelle aide. Elle concerne toutes les entreprises. Son montant s'élève à **6 000 €** pour l'embauche de tout jeune de moins de 30 ans (mineur ou non)..

## LE COUT SALARIAL D'UN·E APPRENTI·E

Ces estimations de coûts sont indicatives, non contractuelles et devront être adaptées en fonction des accords et conventions en vigueur pour les structures signataires de contrats d'apprentissage.

L'aide à l'embauche pour un contrat d'apprentissage de 6000 € reste à déduire.

Age de l'apprenti·e	Année de formation (1)	Salaires et cotisations sociales			Exonérations de cotisations sociales (4)	Coût annuel salaire + cotisations sociales
		Salaire mensuel (2)	Salaire annuel	Cotisations sociales patronales annuelles (3)		
Moins de 18 ans	1ère	453 €	5 440 €	2 451 €	-2 176 €	5 715 €
	1ère	717 €	8 603 €	3 903 €	-3 465 €	9 041 €
De 18 ans à de 20 ans	2ème (5)	856 €	10 275 €	4 630 €	-4 110 €	10 795 €
	3ème	1 125 €	13 499 €	6 082 €	-5 400 €	14 181 €
De 21 ans à 25 ans	1ère	890 €	10 678 €	4 811 €	-4 271 €	11 218 €
	2ème (5)	1 024 €	12 290 €	5 537 €	-4 916 €	12 911 €
	3ème	1 310 €	15 715 €	7 081 €	-6 286 €	16 510 €
26 ans et plus		1 679 €	20 147 €	9 077 €	-8 059 €	21 165 €

Sources : [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)

(1) Le salaire est calculé en pourcentage du (SMIC), dans certains cas le minimum prévu à la convention collective peut être supérieur.

(2) Pour les apprentis âgés de moins de 26 ans, le salaire brut est égal au salaire net.

(3) Le taux de cotisation AT-MP retenu est le taux moyen à 2,44%, le taux réel correspond à celui de l'activité professionnelle de l'apprenti. Pour le versement transport, le taux moyen retenu est de 0,55%.

(4) L'exonération des cotisations patronales varie en fonction des caractéristiques de l'entreprise.

(5) L'apprenti·e préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.

## LES FRAIS DE FORMATION

		Titre pro Technicien traitement des eaux	BTSA GEMEAU (montant annuel)	Licence pro ABCD	Licences pro GASTE
Montant des Frais de formation		16 680 €	9 000 €.	9 500	9 500 €
Frais de formation restant à la charge des employeurs	Employeurs privés	Suivant les branches professionnelles, prise en charge totale ou partielle des frais de formation par l'Opérateur de compétences (OPCO) auquel est affilié l'employeur. Une part des frais de formation peut rester à votre charge, consultez-nous.			
	Collectivité territoriale relevant du CNFPT	13 780 € (1)	5 450 € (1)	6 150 € (1)	6 150 € (1)
	Employeurs publics	16 680 €	9 000 €.	9 500 €	9 500 €

(1) Montant à confirmer auprès de votre délégation CNFPT.

Les employeurs publics doivent prendre en charge tout ou partie des coûts pédagogiques.

Depuis le 6 août 2020, pour les collectivités locales, la loi instaure la participation du CNFPT pour le financement partiel des coûts pédagogique des apprentis de la fonction publique territoriale (loi DUSSOPT).

## FORMALITES

Des sites Internet peuvent vous aider :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/>

<https://www.urssaf.fr/>

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS LE RECRUTEMENT DES APPRENTIS

### *Appui aux entreprises*

Nous pouvons vous aider dans les différentes phases de recrutement :

- Lors de la validation des missions proposées au regard des objectifs de formation,
- Pour la formulation de vos offres,
- Pour la diffusion vos offres auprès des candidats,
- En vous communiquant une sélection de CV de candidats,
- En vous invitant à participer à l'Alternance dating.

### *Appui aux candidats*

Nous sommes à votre disposition pour réaliser votre projet, avec :

- Des réunions d'information
- Des conseils pour préciser votre projet professionnel et votre projet de formation,
- Un suivi individuel de vos recherches d'entreprise d'accueil,
- Diffusion de votre CV,
- Diffusion des offres d'apprentissage en provenance des entreprises partenaires,
- En vous invitant à participer à l'Alternance dating.

### *L'alternance dating le 24 mai*

#### **Principe**

Une première rencontre entre des candidats aux formations par apprentissage et des employeurs qui souhaitent embaucher des apprenti-e-s.

#### **Programme :**

- Une présentation des métiers proposés par les entreprises participantes
- Un entretien de 15 minutes entre les candidats et les employeurs potentiels.

Nous vous invitons donc le **24 mai de 13h30 à 17h30 au CFPPA du Rheu**.

## LES ENTREPRISES D'APPRENTISSAGE POUR LA LICENCE PRO ABCD

Quelques exemples de missions confiées aux apprenti-e-s

Employeur	Dépt.	Mission
AGRIAL)	35	Conseiller élevage
AGROBIO CONSEIL	35	Chargé de développement d'un logiciel professionnel
AGRONAT	14	Technico-commerciale en productions végétales
ARAP	35	Animatrice développement
BASSIN DU SCORFF)	53	Chargée de mission gestion des zones humides
BCEL OUEST	22	Conseiller d'élevage laitier
BDV SERVICE	22	Technico-commerciale en productions végétales
BIO 3 G	22	Technico-commerciale produits du sol
BIO DIRECT	53	Conseiller porc bio
BIO EN NORMANDIE	14	Conseiller expérimentation grandes cultures
BIO LOIRE OCEAN	49	Chargée d'expérimentation résistance aux maladies des légumes
BODIN ET FILS	85	Technicienne volailles
BUREAU VERITAS	35	Technicien agro-alimentaire, chargé de relation clientèle (certification)
CERTIS	35	Technicien certification
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MAYENNE	53	Expérimentation et suivi d'élevages bovins
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE	86	Conseiller technique
CONSEIL DEPARTEMENTAL	44	Chargé de missions plan d'action restauration collective et l'alimentation locale.
CONTROL UNION INSPECTIONS FRANCE	76	Chargé de certification
COOPERL	22	Technico commercial agro fourniture
COQUELIBIO	35	Commercial vente au détail
ECOCERT	17	Technicien certification
EMERAUDE PLANTS	35	Conseiller production de plants légumiers
EUREDEN SAS AGROBIPINAULT	35	Technico-commercial productions maraîchères
GAB 72	72	Conseiller développement
IBB	35	Conseiller développement marque biobreizh
LACTALIS	35	Conseiller d'élevage
PROELYS	14	Conseiller alimentation
ROMALE SARL	75	Structuration de la production et commercialisation de légumes
SCARABEE BIOCOOP	35	Conseiller technico commercial
SODIAAL	50	Conseiller d'élevage
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION	35	Chargé de développement de la restauration bio pour les restaurants intercommunaux
SYNDICAT MIXTE DU SAGE COUESNON	35	Chargée de mission gestion des zones humides
TRIBALLAT	35	Conseiller charte des bonnes pratiques en élevages laitiers
UFAB	35	Technico-commercial nutrition animale
UNILET	29	Chargée d'expérimentation résistance aux maladies des légumes

## LES ENTREPRISES D'APPRENTISSAGE POUR LE SECTEUR DE L'EAU

Quelques exemples de missions confiées aux apprenti-e-s

Employeur	Dépt.	Mission
ADAC	22	Chargé de mission assainissement
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	76	Chargé de mission analyse de données
ALZEO ENVIRONNEMENT OUEST	35	Technicien mise en œuvre et maintenance assainissement
AQUATIRIS	22, 53	Technicienne assainissement écologique
AURAY QUIBERON ARC ATLANTIQUE	56	Conseiller assainissement
BMS UPSA BRISTOL MYERS SQUIBB	33	Chargé de mission procédure qualité
CENTRE D'ANALYSES ET DE RECHERCHES – CAR	67	Conseiller assainissement
CIDERAL	56	Chargée de mission suivi des stations de traitement eaux usées
COM COM PAYS DES ABERS	29	Technicien assainissement
CONSEIL DEPARTMENTAL	36	Gestion patrimoniale installations de traitement des eaux et des réseaux
DDTM DE LA VENDEE	85	Conseil aux collectivités
DGA MAITRISE DE L'INFORMATION	35	Technicienne gestion de l'eau
DINAN AGGLOMERATION	22	Technicien assainissement
EAU DU BASSIN RENNAIS	35	Gestion de réseau eau potable
EAU DU PONANT	29	Chargé de mission qualité et gestion de données assainissement
GATINE VIANDES	35, 56	Technicienne suivi de station de traitement des eaux usées
GHP ASSAINISSEMENT	44	Technicien assainissement
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO	56	Technicien assainissement
GUINGAMP PAIMPOL ARGOAT AGGLOMÉRATION	22	Chargée de mission gestion patrimoniale
ICEMA	35	Technicien études projets assainissement
IDEX	56	Technicienne traitement des eaux
IMPACT ENVIRONNEMENT	49	Technicienne études environnement
JPA	35, 22	Technicien traitement des eaux usées industrielles
LA MONNAIE DE PARIS	33	Technicien traitement des eaux usées industrielles
LABOCEA	35	Surveillance et analyse des rejets de stations d'épuration
LAMBALLE TERRE MER COMMUNAUTE	22	Technicien assainissement
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	22	Technicien production d'eau potable, Technicienne conduite de station d'épuration
LAVAL AGGLOMERATION	53	Technicien assainissement
LERES	35	Chargé d'étude micro polluants
LYONNAISE DES EAUX	53, 14,	Chargée de mission suivi de stations de traitement eaux usées
MAITRES LAITIERS DU COTENTIN	50	Technicien suivi de stations de traitement eaux usées
MORGAN ADVANCED MATERIALS THERMAL CERAMICS FRANCE	76	Technicien suivi de stations de traitement eaux usées
MORLAIX COMMUNNAUTE	29	Technicien réseaux eaux usées
NANTAISE DES EAUX	44	Technicien maintenance
OCEAM INGENIERIE	53	Technicien bureau d'étude conception
OCENE	35	Maintenance d'installations de traitement et réseaux
PVE	79	Technicien bureau d'étude dimensionnement

QUIMPERLE COMMUNNAUTE	29	Technicienne assainissement
RDSI	72	Assistant ingénieur conception
RENNES METROPOLE	35	Technicienne conduite de station d'épuration
SAEP DU DOLLON	72	Technicien production eau potable
SATESE DE DORDOGNE	24	Chargée de mission suivi de stations de traitement eaux usées
SATESE DE SEINE MARITIME	76	Conseiller assainissement
SAUR	Bretagne, Pays de Loire...	Techniciens traitement, maintenance, réglage des stations eaux usées et eau potable, assistant ingénieur en bureau d'études, technicien conduite et maintenance de station d'épuration.
SEMEA	24	Chef de projet modélisation de réseau
SIAAP	75	Technicien eau potable
SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERT	56	Technicien production eau potable
SIMAFEX	17	Gestion de station de traitement d'usine pharmaceutique
SITER	56	Techniciens traitement des eaux usées
SMPBC	35	Technicien production eau potable
SOCAMA EF ETUDES	17	Technicien bureau d'études dimensionnement
SOGETI INGENIERIE INFRA	14	Technicien bureau d'études dimensionnement
STURNO – STGS	50, 22, 56	Technicien assainissement non collectif
SUEZ	Bretagne, Pays de Loire...	Etat des lieux des réseaux d'eaux usées et potable, technicien assainissement et réseaux
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE - SDEAU	50	Conseiller eau potable
VEOLIA	Bretagne, Pays de Loire...	Techniciens réseau et assainissement
VITRÉ COMMUNAUTE	35	Conseiller assainissement

## VOS CONTACTS AU CFPPA

Vincent GAUCHARD	Responsable du secteur apprentissage Chargé du recrutement des apprentis. Chargé des relations avec les entreprises.	<a href="mailto:vincent.gauchard@educagri.fr">vincent.gauchard@educagri.fr</a> Tél : 02 99 60 90 07
Lévy KODIA	Responsable de site Chargé de recrutement	<a href="mailto:Levy.kodia@educagri.fr">Levy.kodia@educagri.fr</a> Tél : 02 99 60 88 86

## VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST SOUTENIR NOS FORMATIONS :

- ☻ Affirmer l'importance de l'alternance pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés du CAPA à la Licence Professionnelle
- ☻ Favoriser l'implication des professionnels et la mobilisation des équipes enseignantes pour la formation de vos futurs collaborateurs,
- ☻ Doter nos établissements de formation des moyens matériels et des technologies de pointe permettant de renforcer une pédagogie de qualité.

Votre entreprise participe aux coûts de formation. Si elle est assujettie, elle se doit également de verser de la taxe d'apprentissage dont une part peut être versée à l'organisme de formation de votre choix. Nous vous invitons à procéder au versement en faveur de notre établissement :

Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Rennes – Le Rheu – Centre de Formation des Apprentis

Rue des Chardonnerets  
B.P. 55124  
35651 Le Rheu Cedex  
[cfppa.le-rheu@educagri.fr](mailto:cfppa.le-rheu@educagri.fr) – 02 99 60 87 77

Siret 193507 001 00017  
APE 804C  
Déclaration d'enregistrement n° 5335P015535  
N° UAI 0350700W

Merci de votre soutien !